

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Wahlen
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Moretti, Dimitri (UR, sp/ps), Uri, Waadt
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wahlen, Uri, Waadt, 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Wahlen	1
Wahlen in kantonale Parlamente	1
Wahlen in kantonale Regierungen	2

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Wahlen

Wahlen in kantonale Parlamente

WAHLEN
DATUM: 28.02.2016
DIANE PORCELLANA

Le **parlement cantonal uranais** est élu au système mixte. Huit circonscriptions utilisent le système proportionnel pour attribuer 50 des 64 sièges. Le reste des sièges est réparti entre douze circonscriptions, selon le système majoritaire. Pour les circonscriptions proportionnelles, la répartition des sièges se fait selon la méthode Hagenbach-Bischoff. Ce qui entraîne une variation du poids des voix des électeurs. Cette méthode, ainsi que la petite taille de certaines circonscriptions électorales, peut prêter également les petits partis politiques. L'apparement, qui permet de comptabiliser le reste des voix d'une liste avec celles des autres listes liées, augmente la probabilité d'obtenir un mandat et permet d'atténuer les distorsions engendrées par la méthode Hagenbach-Bischoff et la petite taille des circonscriptions. En l'état, le système électoral uranais ne serait pas, selon plusieurs acteurs, compatible avec la Constitution fédérale. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les circonscriptions, pour pouvoir avoir recours au système électoral proportionnel, doivent compter au minimum dix sièges. Pour y remédier, les cantons ont le choix entre introduire le système du double Pukelsheim ou procéder à une association de circonscriptions, afin de redonner un poids identique aux voix des électeurs. Le 23 septembre 2012, l'initiative des jeunes PDC du canton d'Uri demandant l'instauration du système majoritaire pour toutes les circonscriptions, afin d'éviter l'application du double Pukelsheim, avait été rejetée. En octobre 2014, le gouvernement uranais avait demandé au sous-préfet d'examiner le mode d'élection. Ce dernier avait estimé qu'il ne posait pas de problème, avis non partagé par le gouvernement, au regard des différentes décisions du Tribunal fédéral en la matière. D'ici 2020, l'exécutif uranais doit élaborer un nouveau système d'élection.

Pour ce qui est des listes proposées par les partis politiques pour les élections 2016, le PDC était le seul parti à avoir déposé une liste dans l'ensemble des circonscriptions proportionnelles. L'apparement étant possible, il lia ses trois listes dans les circonscriptions d'Attinghausen et de Bürglen, ainsi que ses deux listes dans la circonscription de Flüelen. Le PLR déposa des listes dans sept circonscriptions proportionnelles, tout comme l'UDC. L'UDC lia également deux de ses listes dans la circonscription de Flüelen. Finalement, les PS/Verts présentèrent des listes dans cinq des huit circonscriptions proportionnelles. Le PLR a choisi de lier ses deux listes avec celle du PS/Vert/JUSO/GBU dans la circonscription de Flüelen.

En terme de candidatures, 132 personnes ont été proposées pour les sièges répartis selon le mode proportionnel, dont 49 anciens membres qui se représentaient. Si le nombre total de candidatures a augmenté par rapport à 2012, la proportion de femmes candidates a elle diminué, avec 31 candidates seulement. A l'échelle cantonale, le nombre de candidates s'élevait à 34 en 2016, contre 32 en 2008 et 34 en 2004. Trois candidats se sont présentés à la fois à l'exécutif et au parlement cantonal. Il s'agissait de l'UDC Alois Arnold-Fassbind, du socialiste Dimitri Moretti et du PLR Toni Epp.

Lors de l'élection, la participation dans les circonscriptions électorales proportionnelles était de 61.2%, et de 65.9% dans les autres circonscriptions. Dans les petites circonscriptions, soit les circonscriptions majoritaires, la participation est généralement plus élevée. En ce qui concerne les circonscriptions proportionnelles, dans la circonscription de Bürglen, le PDC a perdu son siège, passant à deux sièges, au profit de l'UDC qui a désormais trois sièges. A Schattdorf, les PS/Vert ont perdu un siège au profit du PLR. A Silenen, le PLR a gagné un siège aux dépens des PS/Vert. Par conséquent, l'alliance PS/Verts n'est plus représentée dans cette circonscription. En terme de présence, le PDC, malgré l'apparement de trois de ses listes, n'a pas obtenu de siège à Flüelen. Le PLR est absent de Seedorf, tout comme les PS/Vert dans les circonscriptions d'Attinghausen, de Seedorf et de Silenen. L'UDC n'est toujours pas représenté à Attinghausen, ni à Flüelen, malgré l'apparement de ses listes. Concernant les circonscriptions majoritaires, le seul changement à noter est le siège perdu par l'UDC au profit du PLR dans la circonscription de Göschenen. Le PDC a donc conservé sa position de parti le plus fort avec 30.8% des voix, malgré une perte de 4.4% des suffrages, qui s'est traduite par la perte d'un siège dans la circonscription de Bürglen. L'UDC, au contraire, a gagné en représentation (2% des suffrages) dans les circonscriptions proportionnelles. Les PS/Vert ont aussi augmenté leur représentation

de 0.7% dans les circonscriptions proportionnelles, ce qui est paradoxal, étant donné que l'alliance a perdu deux sièges. Le PLR a augmenté son total de suffrages de 1.7% et obtenu deux sièges supplémentaires. En résumé, en comparaison à 2012, le PLR a gagné trois sièges, les PS/Verts en ont perdu deux et le PDC un. L'UDC demeure stable. Le PDC dispose de 22 sièges, suivi du PLR avec 18 sièges. L'UDC bénéficie de 15 sièges et les SP/GB de 9 sièges. Pour ce qui est des doubles candidatures, le socialiste Dimitri Moretti a été élu au deuxième tour au gouvernement cantonal. Les deux autres candidats siégeront quant à eux au parlement. Dans l'ordre des forces représentées au parlement, le PDC arrive en tête, suivi du PLR, de l'UDC et des PS/Verts. Au gouvernement, le PDC et le PLR ont chacun trois sièges. L'UDC, troisième force au parlement cantonal, n'est plus représentée au gouvernement cantonal, alors que les PS/Verts y ont un siège.¹

Wahlen in kantonale Regierungen

WAHLEN
DATUM: 28.02.2016
DIANE PORCELLANA

Pour l'élection majoritaire du **gouvernement uranais** dans les vingt circonscriptions électorales, trois des sept anciens membres du gouvernement n'ont pas déposé de candidature. Les motifs justifiant leur non-participation sont, pour Josef Dittli (plr), son élection au Conseil des Etats le 18 octobre 2015, pour le socialiste Markus Züst, sa démission du gouvernement et, pour Beat Arnold (udc), sa nomination au Conseil national. Les trois membres du PDC – Beat Jörg, Heidi Z'Graggen et Urban Camenzind – se représentent, ainsi que la PLR Barbara Bär. Outre ces candidatures, l'UDC propose deux nouveaux candidats – Alois Arnold-Fassbind et Petra Simmen –, le Parti libéral radical trois candidats – Toni Epp, Urs Janett et Roger Nager – et le Parti socialiste la candidature de Dimitri Moretti. Barbara Bär avait tout de suite été désignée lors du premier tour de l'Assemblée des délégués PLR. A l'issue de l'Assemblée, Urs Janett et Toni Epp ont aussi été choisis comme candidats officiels. Roger Nager a décidé de poser sa candidature, sans soutien de son parti en décembre 2015. La candidature de Petra Simmen a été critiquée lors de la campagne, car jugée comme moralement et éthiquement problématique. Si elle est élue, elle pourrait être à la tête de la direction de la sécurité. Son élection pourrait alors placer son mari, chef du Schwerverkehrszentrum Uri, sous ses ordres. L'UDC décide, malgré cette critique rédigée dans le Neue Urner Zeitung du 12 décembre 2015 par le rédacteur Bruno Arnold, de la présenter, tout comme Alois Arnold-Fassbind.

Au premier tour, avec une participation de 61,6% et une majorité absolue de 7'599 voix, les quatre anciens membres sont réélus – en tête Beat Jörg (11'138 voix), suivi de Urban Camenzind (10'424 voix), de Heidi Z'Graggen (9'847 voix) et de Barbara Bär (8'497 voix). Roger Nager est également élu avec 7'841 voix. Bien qu'il n'était pas le candidat officiel du Parti libéral radical, son élection a permis à ce dernier de conserver le siège laissé vacant par Josef Dittli.

Pour le deuxième tour, encore deux sièges sont à attribuer. Le PLR repropose Urs Janett, tout comme le PS Dimitri Moretti et l'UDC Petra Simmen. Avec une participation de 40,9% sont élus, le 10 avril 2016, Urs Janett avec 7'248 voix et Dimitri Moretti avec 4'994 voix. La candidate UDC, avec 4'593 voix, n'était pas très loin du candidat socialiste. Les socialistes ont réussi à garder leur siège, contrairement à l'UDC, qui a perdu son siège au profit du PLR. L'UDC, après six ans au gouvernement, en a été congédié. L'UDC fait face, suite à la nomination de Beat Arnold au Conseil national, à la difficulté de trouver des candidats potentiels. Le PS, qui a souvent brandit l'argument du respect de la concordance, a réussi à maintenir son siège.²

1) Description et résultats de l'élection du parlement cantonal; Explication système électoral; URZ, 16.11., 25.11., 27.11.15

2) Résultat deuxième tour; Résultat premier tour; URZ, 11.12., 18.12.15; TA, 29.2.16; NZZ, 11.4.16